

N° 36/9.11

STRATEGIE ENERGETIQUE 2011-2016 DE LA VILLE DE MORGES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Ville de Morges a reçu le label Cité de l'énergie pour la troisième fois en 2008. Ce label récompense les communes qui ont une politique durable et concrète en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. De fait, la Municipalité mène une politique énergétique ambitieuse et de nombreuses actions en faveur de l'efficacité énergétique, de la mobilité et de la protection de l'environnement ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

Toutefois, l'Agenda 21 de la Ville de Morges, validé par la Municipalité en février 2010, a mis en évidence la nécessité de renouveler la stratégie énergétique actuelle, afin d'affermir l'engagement de la Ville face aux enjeux climatiques et énergétiques globaux.

Cette nouvelle stratégie détermine les orientations énergétiques de la Ville pour les 5 prochaines années (2011 à 2016) par l'identification des lignes directrices à suivre et des actions prioritaires à réaliser.

Les éléments déterminants de cette stratégie sont présentés ici. Le document original peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.morges.ch/concept_energetique.

2 STRATEGIE ENERGETIQUE : PRINCIPES, LIGNES DIRECTRICES ET PLAN D'ACTIONS

La volonté de la Municipalité est de mettre en œuvre une politique énergétique durable. Cette politique se concrétise par **des principes directeurs** qui déterminent les objectifs généraux, **des lignes directrices** qui les déclinent en axes prioritaires d'actions et **un plan d'actions** qui définit les mesures concrètes.

2.1 Principes directeurs

Les principes directeurs de cette politique énergétique visent une efficacité énergétique qui prend appui sur les pôles environnemental, social et économique du développement durable :

- **assurer un développement énergétique territorial rationnel**, en renforçant la dimension énergétique au sein des outils de l'aménagement du territoire;
- **œuvrer pour l'efficacité énergétique**, en favorisant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans le domaine des constructions;
- **favoriser un approvisionnement énergétique durable**, en participant au développement des énergies renouvelables et en promouvant leur utilisation;
- **garantir une bonne accessibilité multimodale**, en augmentant significativement la part modale des mobilités douces et des transports en commun, et en diminuant fortement le trafic motorisé notamment en centre-ville;

- **mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire**, par l'exemplarité de l'administration communale et en promouvant l'implication des habitants et des entreprises;
- **conserver la qualité de vie et l'attractivité de la ville pour tous**, en mettant en œuvre une stratégie énergétique durable qui respecte les principes de solidarité sociale.

2.2 Lignes directrices

La Ville de Morges souhaite tendre vers les objectifs de la Société à 2000 watts¹. Afin de tendre vers ces valeurs de référence, des lignes directrices ont été identifiées, **dont l'objectif cadre est climatique** :

- **réduire les émissions de CO₂ par habitant** afin de minimiser les conséquences climatiques;
- **favoriser l'adaptation** des acteurs du territoire à la modification attendue du climat.

Lignes directrices – Priorités 1 et 2

Echelle	Domaine	Priorisation ²	Lignes directrices
Territoire	Chaleur	1	Favoriser la réduction des consommations pour les besoins en chaleur Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables
	Electricité	2	Promouvoir les économies d'électricité Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables
	Déchets	2	Sensibiliser à la réduction des déchets Augmenter le taux de recyclage
	Mobilité	1	Garantir les conditions cadres pour un transfert modal d'importance Améliorer la part modale des TP Renforcer les cheminements pour les mobilités douces
	Mobilisation	1	Favoriser l'implication de la population et des entreprises par l'incitation, la sensibilisation et l'information
Bâtiments et installations communaux	Chaleur	1	Réduire les consommations d'énergie pour les besoins en chaleur Augmenter la part d'énergies renouvelables pour les besoins en chaleur
	Electricité	2	Stabiliser les consommations électriques Augmenter la part d'énergies renouvelables
	Véhicules	1	Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules communaux
	Exemplarité	1	Renforcer l'exemplarité de l'administration communale

2.3 Plan d'actions

Le plan d'actions de la Municipalité précise les mesures concrètes qui seront entreprises et/ou investiguées. Les priorités d'actions tiennent compte **des bénéfices attendus en termes énergétiques et climatiques et d'une évaluation sommaire des coûts**. La complexité des actions ainsi que le degré d'urgence ont également été pris en compte dans l'évaluation finale.

¹ L'objectif général de la Société à 2000 watts est de réduire la consommation de 6'300 watts par habitant (année de référence : 2005) à 2000 watts en 2100.

² Le niveau de priorité indique l'importance de l'effort à fournir par domaine (1 = effort important, 3 = stabilisation).

2.3.1 Actions prioritaires à initier d'ici au premier semestre 2012 (priorité 1)

- révision du **Plan général d'affectation** (action N° 1);
- établissement d'un **plan d'assainissement des bâtiments communaux** (action N° 4);
- adoption de **critères énergétiques minimum pour toutes nouvelles constructions et rénovations de bâtiments communaux** (action N° 5);
- adoption de **performances énergétiques minimales pour l'achat de véhicules communaux** (action N° 10);
- adoption de **performances énergétiques minimales pour l'achat d'appareils électroniques communaux, notamment le matériel informatique** (action N° 11);
- intégration d'un **système de contrôles et de conseils énergétiques pour les nouvelles constructions et les rénovations d'envergure sur le territoire communal** (action N° 13);
- promotion de **l'assainissement des bâtiments des particuliers construits sur le territoire communal** (action N° 14);
- promotion du **transfert modal au sein de l'administration communale** (action N° 25);
- promotion des **plans mobilité au sein des entreprises** (action N° 26).

2.3.2 Actions prioritaires à initier d'ici à 2014 (priorité 2)

- établissement d'un **Plan directeur des énergies** (action N° 2);
- élaboration systématique de **concepts énergétiques** à l'échelle des plans partiels d'affectation et des plans de quartier (action N° 3);
- renforcement de la **part des énergies renouvelables pour l'électricité dans les bâtiments communaux** (action N° 6);
- sensibilisation des **collaborateurs de l'administration en tant qu'usagers des bâtiments** (action N° 9);
- identification des possibilités de **renforcement de la promotion des énergies renouvelables auprès de la population** (action N° 15);
- renforcement de la **communication auprès des différents acteurs du territoire** (action N° 16);
- mise en œuvre des **mesures de gestion de la mobilité du Plan directeur communal** (action N° 21);
- établissement d'un **Plan directeur des cheminements piétonniers et des pistes cyclables** (action N° 23);
- amélioration de **l'offre des transports publics** (actions N° 24).

2.4 Mise en œuvre du plan d'actions

Il sera effectué, pour chaque action, un **bilan coûts-bénéfices**, sous l'angle du développement durable, intégrant les aspects de solidarité sociale. Si leur bilan après analyse est positif et pour les actions qui demanderaient des investissements financiers importants, un **préavis** sera soumis au **Conseil communal**.

3 CONCLUSION

La Municipalité s'engage activement dans une politique de développement durable, formalisée par son Agenda 21 local, et la reconnaissance des enjeux climatiques globaux fait partie intégrante de cette politique.

Ainsi, par cette stratégie adoptée le 6 juin 2011, la Municipalité consolide son engagement : son plan d'actions démontre une volonté concrète de s'approcher des objectifs de la Société à 2000 watts.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 7 septembre 2011.